Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: COSADGIP SA

- 2. Remarques: But : prestation de services en matière informatique, de télécommunications et de réseaux, commerce et location de matériels ainsi qu'opérations s'y rapportant.

 Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 - 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 - 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 - 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF). Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2-3) Pour tout renseignement: Groupe n°4, tél. 022 388 89 04 2010 001255 T/OFA4

Office des faillites 1227 Carouge GE

06042962